

Séance vendredi 17 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de Prunay-Cassereau, sous la présidence de Monsieur Éric BARDET, le Maire.

Date de convocation : 10/09/2021

Date d'affichage : 10/09/2021

Présents : M. BARDET Éric, M. DOUBLET Benoît, M. HABOLD Christian, M. JARDIN Christian, M. MOTHERON Philippe, Me RAIMBAULT Joëlle, M. SUY Loïc, Me VÉRON Stéphanie

Absent.e.s excusé.e.s : Me HAMARD Sylvie (pouvoir à M. HABOLD Christian), M. FRAIGNE Teddy, M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. BARDET Eric), M. RICHARD Louis

Nombre d'élus : En service : 12, présents :8, Votants :10

Secrétaire de séance : M. Christian JARDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 05 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies il demande au Conseil municipal que la séance se déroule à huis clos et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 02 septembre 2021 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ajout ordre du jour :

FINANCE

- Ségilog : contrat de prestation 2021/2023

PERSONNEL

- Recrutement adjoint technique au 01/02/2022

Ordre du jour :

COMMANDE PUBLIQUE

- Marché public : entreprises retenues - réaménagement des locaux des pompiers et de l'infirmerie

Questions diverses

**19-2021 COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉ PUBLIC : ENTREPRISES RETENUES –
RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DES POMPIERS ET DE L'INFIRMERIE**

La commune a lancé une procédure adaptée en date du 03 juin 2021, date limite de réception des offres le 28 juin 2021 à 12h.

M. LUCAS-JOUANNEAU, maître d'œuvre, a fait un compte rendu des offres reçues, en date du 28 juin et une analyse des offres lors de la commission Marchés publics en date du 09 septembre dernier.

Après examen des dossiers et application des critères de sélection, les entreprises les mieux-disantes ont été retenues et les travaux de réaménagement des locaux des pompiers et de l'infirmerie ont été confiés aux entreprises suivantes :

<u>Lot 1 – Maçonnerie – béton armé :</u>	
- PLAIS-DAGUNET :	44.993,73 € H.T
<u>Lot 2 – Charpente couverture :</u>	
- FRAIGNE Teddy :	41.669,13 € H.T
<u>Lot 3 – menuiseries extérieures en bois – menuiseries intérieures :</u>	
- PILON Menuiserie :	38.690,35 € H.T
<u>Lot 4 – platerie - isolation :</u>	
- ARARAT :	22.395,57 € H.T
<u>Lot 5 – Electricité – Chauffage électrique - VMC :</u>	
- THIBIERGE SAS	17.988,21 € H.T
<u>Lot 6 – Plomberie – sanitaire – radiateurs eau chaude :</u>	
- GALLOYER Jean-Pierre :	7.645,80 € H.T
<u>Lot 7 – Carrelage – faïence – revêtement de sol :</u>	
- BRAZLLIER Carrelage	12.543,35 € H.T
<u>Lot 8 – Peinture :</u>	
- SBP 41	10.164,69 € H.T
<u>Lot 9 – Désamiantage :</u>	
- DG Désamiantage	13.837,40 € H.T

Pour un total H.T de 209.928,23 € T.H

Monsieur le Maire demande d'approuver l'examen des dossiers d'offres et leurs analyses faites par M. LUCAS-JOUANNEAU, Maître d'œuvre ci-dessus et les entreprises les mieux-disantes ont été retenues, concernant les travaux de réaménagement des locaux des pompiers et de l'infirmerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20-2021 FINANCE : SEGILOG : CONTRAT DE PRESTATIONS 2021/2023

Le Maire rappelle que la commune est sous contrat triennal avec la société SEGILOG pour l'acquisition de logiciels informatiques et des prestations de maintenance et de formation.

Le coût annuel H.T de renouvellement du contrat au 15 octobre prochain s'établit comme suit :

• Droit d'utilisation	2.457 € (+144/an)
• Maintenance et formation	273 € (+16/an)
• Utilisation du logiciel cadastre	95 €
TOTAL	2.825 € H.T (+160/an)

Le Maire demande la reconduction du contrat SEGILOG jusqu'en octobre 2023 et signer le contrat 2021.09.1393.09.000.M00.000572 du 03/09/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-2021 PERSONNEL : RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE- 35/35^{ème} : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent selon la loi 84-53 du 26.01.1984 article 3-I-1° pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, suite au départ d'un agent polyvalent des services techniques

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, décide :

La création, à compter du 01/02/2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C (C1) à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 12 mois allant du 01/02/2022 au 31/01/2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience en collectivité, être sapeur-pompier volontaire ou s'engager à le devenir, être en possession du permis de conduire B, C ou CACES 8.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * * *

Affaires diverses :

Bâtiment :

- Camping les Rochelles : le 11/09/2021, les nouveaux propriétaires ont pris possession des lieux.
- Boulangerie : un dépôt de pain à l'ancienne boulangerie ouvrira à partir du 18/09/2021 du mardi au dimanche de 7h15 à 11h.
- Cimetière : les élus demandent qu'une solution efficace, sans coût exorbitant, soit réalisée pour l'entretien du cimetière

Logiciel : M. JARDIN Christian demande « qu'en est-il de la pérennité et récupération des données en cas de changement de logiciel de gestion ? » Une demande d'information au centre de gestion ou au prestataire sera faite à ce sujet.



Questions du public :

Néant

Séance levée à 20h05

A Prunay-Cassereau,
Le 18/09/2021
Le Maire
Éric BARDET